



## MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'autoriser sans délivrance de permis de construire :
  - Copropriété Le Belvédère, La Combe : Restauration des portes de garage (parcelle RF No 277).